

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2213 :

Maintenance des ascenseurs et monte-charges -
Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



David LORION

Affaire n°43/2213 : Maintenance des ascenseurs et monte-charges - Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché.

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que dans le cadre du marché de maintenance préventive et corrective des ascenseurs et monte-charges – marché comprenant un contrat de type étendu pour les ascenseurs et un contrat de type complet pour les monte-charges, approuvé en Conseil municipal en date du vendredi 20 juin 2025 (affaire n°40/1941), un nouvel appareil doit être intégré conformément aux stipulations contractuelles.

L'avenant n°1 a pour objet, d'une part, de corriger les informations techniques relatives à l'EPMR référencé au marché et installé à l'OSTL (Rue du Four à Chaux - 97410 Saint-Pierre) et d'autre part, d'intégrer un nouvel ascenseur à maintenir sur ce même site.

➤ **Correction des informations concernant l'EPMR existant**

L'équipement initialement décrit comme un EPMR de marque SCHINDLER n° 1682, présentant

les caractéristiques suivantes :

- Capacité de 315Kg
- Vitesse : 0.15m/s
- Entraînement hydraulique
- Nombre de niveaux : 2

doit être rectifié comme suit. Il s'agit, en réalité, d'un EPMR de marque ERMHES n° VIV46060817 présentant les caractéristiques suivantes :

- Capacité de 4 personnes ou 400Kg
- Entraînement électrique
- Nombre de niveaux : 2

➤ **Intégration d'un nouvel appareil**

Le nouvel équipement à intégrer concerne un ascenseur de marque SCHINDLER n° 2058 présentant les caractéristiques suivantes :

- Capacité de 8 personnes ou 630Kg
- Entraînement électrique
- Nombre de niveaux : 3

Il convient de préciser que l'avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché public.

Le coût annuel de la maintenance préventive et corrective du nouvel ascenseur s'élève à 997,00 € HT, montant qui s'ajoute au forfait annuel de la mission n°1.

Le montant total de l'avenant, correspondant à la maintenance préventive et corrective du nouvel appareil sur la durée restante du marché (44 mois) est le suivant :

- Montant HT : 3 655.67 €
- Montant de la TVA (8.5%) : 310.73€
- Montant TTC : 3 966.40€

Ainsi, le nouveau montant total de la mission n°1 sur la durée globale du marché, après intégration de l'avenant n°1, s'établit comme suit :

- Montant HT : 102 058.67 €
- Montant de la TVA (8.5%) : 8 674.99 €
- Montant TTC : 110 733.66 €

Le montant maximum de la mission n°2 reste inchangé.

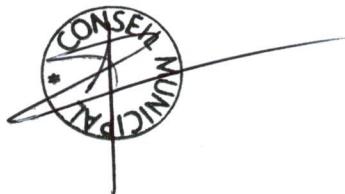
Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2213-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

L'avenant n°1 induit, dès lors, une augmentation du montant total du marché (missions 1 et 2) de **2.17%**.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **D'APPROUVER la passation de l'avenant n°1 au marché «Maintenance des ascenseurs et monte-charges »,**
- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Service ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER l'avenant n°1 précité sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2213-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025